

Examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de Classe Supérieure de la Caisse des dépôts, organisé au titre de l'année 2022.

RAPPORT DU JURY

Les épreuves de la session 2022 de l'examen professionnel d'avancement dans le grade secrétaire d'administration de Classe Supérieure de la Caisse des dépôts se sont déroulées le 09 septembre 2021.

L'organisation de l'épreuve a été parfaite grâce notamment à l'excellente organisation assurée par le service des concours.

Le jury

Le jury est composé de 5 personnes sous la présidence de Caroline Theffo :

- ✦ Natacha Allegros
- ✦ Myriam Brenac
- ✦ Jérémy Carn
- ✦ Meher Chargui

Les candidats

Conformément à l'arrêté du 29 avril 2011, 22 postes sont ouverts pour les fonctionnaires de la Caisse des Dépôts.

102 collaborateurs se sont inscrits, 88 étaient présents pour l'épreuve écrite.

22 candidats ont été déclarés admis.

	Nombre d'Inscrits	Présents	Nombre d'absents	Admis
Femmes	83	73	10	16
Hommes	19	15	4	6
Total	102	88	14	22

Les 22 postes ouverts ont été pourvus par 16 femmes et 6 hommes.

Tranches d'âges	Nombre d'Inscrits	Présents	Nombre d'absents	Admis
moins de 35 ans	20	17	3	5
35 à 44 ans	44	38	6	12
45 à 54 ans	35	30	5	5
55 ans et +	3	3	0	0
Total	102	88	14	22

A la suite de sa réunion post corrections, qui s'est déroulée le 07 octobre 2021, le jury procède à l'examen des notes et fixe la barre d'admission définitive à la note de 13,75 sur 20.

Directions	Nombre d'Inscrits	Présents	Admis
CDC	101	87	22
BDT - BANQUE DES TERRITOIRES	42	34	9
DEOF- DIRECTION EXÉCUTION OPÉRATIONS FINANCIÈRES	3	2	1
DFE - DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE	3	2	1
DG - DGCO - DIRECTION DE LA COMMUNICATION	1	1	0
DRIIE- DIRECTION DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES INTERNATIONALES ET EU	1	1	0
DHG - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE ET DE L'EP	14	13	2
DPS- DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES	32	29	8
SGG - SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GROUPE	5	5	1
Autre CDC (détachement, mise à disposition)	1	1	0
Total	102	88	22

Epreuve écrite d'admission : exposé introductif

L'arrêté du 29 avril 2011 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels indique que l'épreuve écrite d'admission consiste, à partir d'un dossier documentaire de 30 pages maximum, en la résolution d'un cas pratique.

Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel.

Le sujet

Le sujet portant sur les plans de prévention des risques (PPR) et de la protection du patrimoine, a été conçu de sorte à répondre à plusieurs conditions :

- ✦ Ne pas présenter de lien direct avec un métier de la CDC afin de ne pas avantager ou désavantager les collaborateurs selon leur direction d'appartenance ;
- ✦ S'inscrire dans un thème en pleine actualité qui concerne tout le monde ;
- ✦ Fournir, dans le dossier, tous les éléments nécessaires à son traitement ;
- ✦ Proposer une véritable mise en situation pratique ;

La synthèse devait s'articuler autour de deux points :

- ✦ Problématique des risques auxquels sont exposés les territoires et les populations constituant le bassin du syndicat mixte étudié ;
- ✦ Les stratégies actuelles et les aménagements envisagés dans le contexte de la loi Climat et Résilience 2021

Suivie d'une annexe listant les principales questions qui pourraient être posées au sous-préfet en y apportant des réponses sous forme d'éléments de langage.

Sur le fond, le jury constate :

- ✦ Le niveau des copies relève plutôt un bon niveau général dans l'ensemble, avec de bonnes copies et un nombre important de copies de « niveau moyen » ;
- ✦ La multiplicité des documents fournis pour l'analyse a, probablement été, un élément contraignant voire dissuasif pour certains candidats alors que le sujet était intéressant, certes dense, mais accessible. Un bon nombre de copies n'avait pas l'annexe demandée ;
- ✦ Dans la plupart des copies le sujet était très bien traité au commencement puis s'étiolait ensuite ;
- ✦ Certains candidats ont perdu du temps en écrivant 2 introductions qui n'étaient pas justifiées.

Le jury juge bon de rappeler aux candidats que l'essentiel tient à la compréhension exacte du sujet pour pouvoir y répondre de façon rigoureuse et claire.

En effet, maîtriser un sujet c'est d'abord le lire de sorte à pouvoir le reformuler selon ses propres mots.

Le jury constate une mauvaise gestion du temps traduite par le fait que des candidats n'ont pas traité la partie annexe.

L'exercice étant projeté dans un cadre professionnel, il est essentiel que les candidats aillent au bout de l'exercice écrit proposé.

Sur la forme, le jury constate :

- ✦ Globalement, une bonne présentation des copies (orthographe globalement correcte, etc...) ;
 - ✦ Parfois un manque de fluidité dans la rédaction des notes ;
- ✦ Qu'il importe de rappeler que la rédaction des candidats ne doit pas tendre vers une forme de dissertation.

Le jury rappelle qu'il faut veiller au respect de la méthodologie spécifique à la rédaction dans le cadre de ce cas pratique. Le jury ne peut que recommander aux candidats de suivre une formation spécifique pour l'examen professionnel (méthodologie, gestion du temps) et de s'entraîner dans les conditions de l'examen.

Je remercie les membres du jury pour leur grand professionnalisme et leur dévouement. Un jury très agréable.

Je remercie également le service des concours pour leur excellente organisation et leur grande disponibilité.

La Présidente du jury,
Caroline THEFFO